



HAL
open science

Négociations entre habitants et industriels pour l'usage des espaces périurbains. Le cas d'un apaisement permis par une transaction sociale (La Ville-aux-Dames, Indre-et-Loire)

José Serrano

► **To cite this version:**

José Serrano. Négociations entre habitants et industriels pour l'usage des espaces périurbains. Le cas d'un apaisement permis par une transaction sociale (La Ville-aux-Dames, Indre-et-Loire). débordements industriels dans la cité et leurs conflits (18-20e siècle) - Sens et pertinence d'une histoire interdisciplinaire, Jun 2011, Paris, France. halshs-01023036

HAL Id: halshs-01023036

<https://shs.hal.science/halshs-01023036>

Submitted on 11 Jul 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Négociations entre habitants et industriels pour l'usage des espaces périurbains. Le cas d'un apaisement permis par une transaction sociale (La Ville-aux-Dames, Indre-et-Loire)

Serrano José
UMR 6173 CiTèrES
Université François Rabelais

Les espaces périurbains se caractérisent par la montée de la fonction résidentielle. Grâce au faible coût des transports et à l'augmentation générale du niveau de vie, les habitants s'installent à proximité de la ville afin de vivre confortablement à l'écart de la ville tout en continuant à bénéficier du marché d'emploi et des services offerts par un pôle urbain important. Or les espaces périurbains sont déjà occupés par d'autres activités : l'agriculture mais aussi l'industrie et d'autres activités tertiaires qui recherchent des surfaces importantes. Les espaces périurbains peuvent être perçus comme des espaces multifonctionnels mais c'est plutôt les conflits d'usages qui caractérisent ces espaces (Mora, 08) tant il est vrai que les différentes activités ont tendance à s'exclure. Les dynamiques sociodémographiques peuvent laisser penser que c'est la fonction résidentielle qui va prendre l'ascendant sur les autres fonctions. Il est vrai que ces espaces continuent de concentrer la croissance démographique (Baccaïni et Sémécurbe, 09) alors que les activités industrielles et agricoles connaissent une mutation ou un déclin importants. Pourtant l'analyse d'une étude de cas dans l'agglomération tourangelle montre que des activités industrielles nuisantes peuvent être acceptables pour des habitants périurbains. Cette cohabitation met en lumière une évolution importante dans les valeurs que mobilisent les usagers des espaces périurbains pour légitimer leur appropriation de l'espace. Ce n'est pas simplement un exemple réussi d'un usage multifonctionnel de l'espace mais surtout une modification des valeurs économique et environnementale attribuées aux espaces périurbains qui se fait jour.

Pour mettre en évidence cette évolution nous mobilisons le concept de transaction sociale. L'objet de la première partie sera de présenter ce concept et sa pertinence pour une analyse des usages du sol dans les espaces périurbains. L'étude de cas analysée se situe dans l'espace périurbain dont la nature est l'objet de nombreuses controverses. Nous reprenons, le concept de tiers espace de M. Vanier (03) pour qui les espaces périurbains ne sont pas un intermédiaire entre la ville et la campagne mais un type d'espace nouveau qui invente un nouveau rapport à la nature. Dans la seconde partie, nous montrerons comment cet espace devient une ressource pour l'action en même temps que c'est un cadre indépassable. Enfin, nous analyserons le cas des échanges symboliques de valeurs entre un industriel et les habitants de la Ville-aux-Dames qui mobilisent les caractéristiques du territoire. Ceci aboutit à une modification des rapports et des valeurs.

1 Le concept de transaction sociale pour décrire l'évolution des rapports entre habitants et industriels dans les zones périurbaines

1.1 L'apport de l'économie de la décision publique

Le conflit étudié porte sur la défense du cadre de vie par les habitants d'une commune périurbaine. Pour les économistes, le marché par l'intermédiaire du prix permet de trouver un accord pour l'échange et l'utilisation d'un bien. Or le cadre de vie n'est pas un bien échangeable sur un marché car les droits de propriétés et d'usages ne sont pas exclusifs. Le cadre de vie combine des ressources localisées matérielles qui peuvent être échangées mais aussi des biens collectifs fournis par la puissance publique. C'est une production d'acteurs privés et publics. Ceux-ci fournissent à la fois des infrastructures publiques mais aussi des règles d'usages. Les collectivités jouent un rôle prépondérant car elles détiennent les outils règlementaires qui permettent de limiter les usages. En tant que représentants de l'intérêt général, les élus essayent de satisfaire le maximum de personnes. Or la recherche d'un consensus a un coût et les élus peuvent prendre leurs décisions en négligeant certains intérêts. Les personnes qui subissent l'externalité négative vont réagir en contestant la décision et en déclenchant un conflit. C'est le moyen pour elles de rééquilibrer l'effet négatif subi en émettant un signal que l'élu n'a pu se procurer. C'est un processus de rééquilibrage de l'information dans un cadre juridico institutionnel (Jeanneaux, 06). Les conflits d'usages pour le cadre de vie sont une remise en cause des usages productifs privilégiés. L'installation de nouveaux habitants dans les espaces périurbains fait apparaître de nouveaux usages. Le conflit permet d'interpeller les pouvoirs locaux pour une mise à jour des usages. Or en l'absence de marchandage monétaire possible, les conflits pour le cadre de vie débouche sur des solutions comme la délocalisation ou l'abandon de l'activité désirable. Les conséquences possibles sont une ségrégation spatiale des activités (Idem).

Le cas étudié oppose des habitants de la Ville-aux-Dames, commune périurbaine de Tours aux élus locaux et en particulier à ceux de la commune voisine de Saint-Pierre-des-Corps. En 2003, la commune de Saint-Pierre-des-Corps s'était portée candidate pour l'installation d'un incinérateur départemental. Il était prévu de le localiser dans la zone industrielle qui jouxte la commune de la Ville-aux-Dames. Deux autres communes étaient aussi candidates. Les habitants de l'agglomération se sont mobilisés et ont mis en place pour demander l'abandon du projet de l'incinérateur et l'étude d'une alternative pour le traitement des déchets. Les habitants de la Ville-aux-Dames et l'ADEVAD¹ ont rejoint ce collectif qui a obtenu en 2004 l'abandon du projet. En 2006 et 2007, l'ADEVAD et des habitants de la Ville-aux-Dames se mobilisent à nouveau pour mettre en cause l'activité de deux entreprises de recyclage des métaux et des déchets verts². En dépit du succès remporté pour l'incinérateur, la mobilisation n'aboutit qu'à des aménagements de l'activité des industriels qui atténuent sensiblement, sans les faire disparaître, leurs impacts environnementaux.

Du point de vue de la redistribution des usages, l'abandon de l'incinérateur correspond bien à une mise à jour des usages productifs privilégiés au profit de la fonction

¹ ADEVAD : Association de Défense de l'Environnement de la Ville-Aux-Dames

² Entreprise Menut : 30 salariés, 11 camions, 6 pelles à pneus, 1 presse cisaille, 1 broyeur. Capacité : 5 à 6000 voitures par mois, ainsi qu'une bonne partie des monstres métalliques de l'agglomération tourangelle (environ 80%) et Ecosys qui produit du compost à partir des déchets de l'agglomération de Tours

résidentielle montante. La zone industrielle a été implantée au début des années 1980. La localisation de l’incinérateur dans cette zone correspond à la vocation d’accueil d’industries lourdes. Néanmoins, au fil du temps le hameau du Grand-Village qui jouxte la zone industrielle s’étoffe. Les habitants qui ont fait le choix de s’y installer pour la qualité du cadre de vie finissent par faire valoir ce nouvel usage. Pour autant, ils échouent à obtenir la délocalisation des entreprises Menut et Ecosys alors que la fonction résidentielle continue de se renforcer. L’implantation de nouvelles industries est devenue impossible mais les entreprises existantes parviennent à rester du fait de leur antériorité. Elles marquent de fait une limite à la redistribution des droits d’usages en faveur de résidents.

Plutôt qu’un nouvel équilibre dans le conflit d’usage, nous faisons l’hypothèse au contraire d’une poursuite de la modification des rapports entre habitants et agents productifs, ici industriels. L’économie de la décision proposée par Jeanneaux (idem) permet d’expliquer les marchandages et les échanges entre usagers des espaces en termes de gagnants et perdants. Ce faisant, elle ne décrit pas des modifications qui peuvent s’opérer sur un autre plan celui des valeurs et qui sont tout aussi importantes pour expliquer les rapports entre acteurs et leur utilisation de l’espace.

1.2 L’apport du paradigme de la transaction sociale

La transaction sociale est un paradigme qui permet de décrire les relations et les échanges symboliques entre des acteurs. Ces échanges portent sur les valeurs. Dans un conflit, les acteurs sont porteurs de valeurs qui les mettent en opposition. Ces valeurs peuvent être inconciliables comme par exemple la liberté et l’égalité, la tradition et la modernité. Dans le cas présent, les oppositions portent sur l’usage de l’espace : les valeurs en tension sont l’économie et l’environnement. La proximité spatiale met en tension des acteurs porteurs de visions antagonistes. L’ouverture de négociations est un moyen de trouver une solution au conflit. Ce compromis est plus ou moins équilibré selon les rapports de forces et l’adresse à négocier de chacun. La négociation porte sur les intérêts. Le paradigme de la transaction sociale s’intéresse d’avantage aux relations entre les acteurs qu’à l’objet même de la négociation. Il permet de mettre en évidence des échanges symboliques qui peuvent se produire au cours d’un conflit. Ces échanges consistent en un réarrangement des valeurs portées par les protagonistes. C’est la relation entre les protagonistes qui évolue. L’échange de valeurs ne résout par forcément le conflit, les tensions peuvent demeurer. Cependant, à la faveur d’un échange symbolique, la coexistence des acteurs devient possible alors qu’au départ leurs positions étaient inconciliables. Cet accord est qualifié de coopération conflictuelle du fait des oppositions de fond persistantes (Blanc M, 98).

La transaction sociale entre les protagonistes d’un conflit nécessite deux conditions : la reconnaissance d’intérêts légitimes et la présence d’un tiers. La transaction sociale nécessite que les acteurs en opposition entretiennent un dialogue. Pour cela ils doivent reconnaître que les uns et les autres ont des intérêts peut-être divergents mais légitimes (Mormont, 92). Ce sont sur ces principes de légitimité que les acteurs vont fonder leurs règles d’actions et leurs identités. La transaction sociale porte donc sur la place des acteurs. Les effets de la transaction seront de modifier les rapports entre les acteurs.

1.3 La transaction sociale pour qualifier l’usage de l’espace

Que peut apporter la transaction sociale à une analyse des conflits pour l’usage des sols ? La transaction sociale oriente le regard vers les tensions et les compromis. Les espaces

périurbains sont le théâtre de tensions et de rapports de forces pour l’usage des sols. Les sols pour lesquels les acteurs se disputent les usages sont imprégnés de valeurs. Au delà de l’usage concret c’est une vision des rôles et des places et donc de l’identité de chacun qui est en jeu.

La transaction sociale permet de dépasser le couple espace-société comme couple dialectique (qui produit qui ?) (Dorso, 09). L’espace devient une ressource mobilisée pour l’action. Dans le conflit aucun des acteurs n’explicite vraiment le problème. Mais par le truchement d’une spatialisation concrète, les valeurs antagonistes créent une tension dynamique c’est à dire une opposition autour de laquelle les positions peuvent changer. Le couple de valeurs opposées est structurant c’est-à-dire qu’il forme un axe sur lequel les échanges vont se faire.

Dans ces échanges les protagonistes mobilisent leurs ressources pour obtenir des termes de l’échange qui leur soient le plus favorable possible. En dépit des notions d’échange réciproque et de compromis contenues dans la transaction sociale, les protagonistes font preuve de pouvoir. La transaction sociale est un outil conceptuel adéquat pour l’analyse des rapports de pouvoirs et la fabrique de la ville (Blanc, 09). La ville peut-être vue comme un système d’acteurs autonomes et interdépendants. Mais la régulation du système d’acteurs ne peut-être appréhendée par la sociologie des organisations car à la différence d’une entreprise, pour la ville il n’y a pas de régulation croisée des systèmes techniques et politiques. La réalité est plus complexe, les acteurs n’œuvrent pas vers un objectif commun.

Les espaces périurbains dans lequel est analysé le conflit présente un intérêt pour l’analyse des valeurs associées aux différents usages du sol. En effet espaces mouvants, en continuelle mutation, ils se prêtent à l’observation des réarrangements opérés à la suite de conflits.

2 Le périurbain le laboratoire pour de nouvelles valeurs

2.1 Les valeurs portées par les habitants dans le périurbain

Les espaces périurbains sont, entre autres, caractérisés par une démographie dynamique. La population de ces espaces croît sous l’effet conjugué d’excédents migratoire et naturel. À partir de leur lieu de résidence, les habitants associent des valeurs à l’espace.

Les habitants sont incommodés³ par les activités industrielles voisines mais contre toute attente ce n’est pas la principale menace sur la qualité de leur cadre de vie. Ils mettent en avant la poursuite de l’urbanisation et l’arrivée potentielle d’une population indésirable. À ce titre, les relations de voisinages sont très importantes. Toutes les ont abordées et les ont unanimement qualifiées de bonnes. Il y a bien des voisins qui peuvent être problématiques ou avec lesquels le courant ne passe pas mais cela reste des cas isolés et ne remet pas en cause la bonne appréciation globale des relations de voisinage. Certaines personnes déplorent que les relations de voisinage ne soient pas plus denses où qu’il n’y ait pas davantage d’espaces de rencontres. Elles ont aussi le sentiment que le vieillissement de la population est un facteur de repli sur soi. Elles apprécient les fêtes (journée des voisins, rencontres de Noël ...) qui sont l’opportunité

³ Entretiens semi directifs conduits auprès es habitants du Grand village entre juin et juillet 2008

de se rencontrer et de mieux se connaître. Toutefois un certain nombre de personnes insistent sur les limites à poser par rapport aux relations de voisinage. Il s'agit de ne pas être envahis. Les interviewés apprécient la faible densité du quartier donne le sentiment de ne vivre pas les uns sur les autres et de disposer chacun de son espace à soi.

Les habitants des communes périurbaines ne forment pas une catégorie spécifique entre les ruraux et les urbains, mais ils se revendiquent comme des ruraux (Morel Brochet, 07). Ils disent avoir les mêmes modes de sociabilité. Le village comme lieu de sociabilité privilégié laisse la place au voisinage immédiat (quartier ou lotissement) ainsi qu'aux associations fréquentées dans des buts spécifiques. Comme les ruraux, ils ont fait le choix d'un consentement à la mobilité comme prix élevé à payer pour bénéficier des aménités rurales. Bien que se revendiquant comme des ruraux, les périurbains reconnaissent qu'ils n'habitent pas une campagne isolée et ne souhaitent d'ailleurs pas habiter cette campagne là. C'est la seule nuance qu'ils apportent sur leur identité « rurale » (Idem).

Certains habitants du Grand-village ont quitté la commune voisine et industrielle de Saint-Pierre-des-Corps pour s'installer dans une maison au calme à la Ville-aux-Dames. Le choix du périurbain comme cadre de vie de qualité correspond aussi à une inversion de la perception de la ville et de la campagne. La campagne est idéalisée par rapport à une ville dense qui est perçue comme peu sûre (di Méo, 2003). Les habitants partagent la perception d'une toile de fond qui entoure leur maison à partir de laquelle ils tissent des relations de voisinage cordiales. Ce qu'ils partagent ce n'est pas le sentiment d'appartenir à un espace commun mais un même modèle de perception et d'organisation de la vie quotidienne domestique : un pavillon dans un cadre plutôt campagnard entouré d'un cercle de voisins plus ou moins cordiaux.

La ville est perçue comme un repoussoir même si elle concentre les emplois et les lieux de consommation. Cette perception de la campagne correspond à un renversement des valeurs. Alors que la campagne était affublée des valeurs de stabilité, traditions mais aussi d'arriération, la ville était synonyme de progrès et de liberté. Grâce au mouvement d'urbanisation des trente glorieuses, à la désagricolisation de la campagne et l'installation à la périphérie des villes des classes moyennes, la campagne est devenue un espace à vivre parée de vertus naturelles. La ville conserve une valeur positive pour le travail mais est vue négativement en tant que cadre de vie (Morel Brochet, Idem).

Pour les périurbains, la campagne en tant que paysage et lieu d'activité agricole est devenue une représentation identitaire majeure. L'agriculture est d'ailleurs la seule activité économique qui concourt à l'identité mais c'est une vision passéiste de l'agriculture qui est véhiculée (Di Méo, 03). L'agriculture est idéalisée selon une vision naturelle. Cette vision sert à rejeter l'indésirable : la ville. La ruralité en tant que vecteur d'identité est forgée en rupture avec la ville. La ruralité brandie par les habitants n'est plus une réalité, c'est une idéologie. Mais cette idéologie a une portée opérationnelle. Elle est instrumentalisée pour essayer de contrôler l'évolution du territoire et surtout essayer de rejeter les éléments indésirables (activités polluantes, populations jugées dangereuses ...). Il en résulte une tension croissante entre la réalité et la vision des espaces périurbains portée par ses habitants (Di Meo, Idem). En effet la poursuite de l'installation de nouveaux habitants ne cesse d'éloigner chaque jour les espaces

périurbains d’une campagne peu dense. Les habitants du Grand-Village déplorent à ce propos la densification continue du hameau depuis une vingtaine d’années.

2.2 Le tiers espace un nouveau paradigme pour le cadre de vie

Les raisons qui poussent à rejeter la densification des espaces périurbains et la ville sont les mêmes (Vanier, 03). Il y a une opposition épistémologique entre la ville et la nature. La ville et la nature ont été pensées séparément et même l’une contre l’autre. La ville a été le domaine des ingénieurs et urbanistes et est assimilée au progrès technique et à un rapport de domination à la nature. La nature est devenue le domaine privilégié des sciences biologiques qui ont sacralisé une nature sans homme. Du fait de la rupture épistémologique, il n’y a pas de dialectique entre les deux visions. L’opposition ville/campagne est calée sur cette vision dichotomique de la ville et de la nature. La vision négative de la périurbanisation en découle. La densification des espaces périurbains est vue comme une avancée d’une ville déprédatrice des ressources naturelles.

Un changement conceptuel de la définition des espaces périurbains permet de réinterpréter le décalage entre la perception des espaces périurbains et leur évolution effective. Les espaces périurbains peuvent être considérés comme autre chose qu’un espace périphérique des agglomérations. Ni ville, ni campagne, les espaces périurbains forment une catégorie à part entière dénommée tiers espace par Vanier (08). Ces espaces sont en cours de transformation. Préfigurent-ils une future périphérie de l’agglomération ? C’est un devenir possible si la déconcentration de la population s’accompagne d’une déconcentration des emplois et des services. Il peut s’en suivre une intégration d’une périphérie qui s’est réagglomérée. La vision des espaces périurbains à de futures banlieues est réductrice car d’ores et déjà, ils possèdent des caractères propres qui dépassent la dichotomie, ville/campagne. Ce sont des espaces d’interpénétration de la ville et de ses réseaux techniques et de la campagne et de sa trame verte. Considérer les espaces périurbains comme des espaces hybrides à part entière renverse la perception du rapport ville/campagne. L’hybridation devient structurante de l’organisation des activités dans l’espace. Il ne s’agit plus de disjoindre les activités y compris les différentes perceptions du rapport à la nature dans des zonages spécifiques mais de considérer un nouveau rapport à la nature (Idem).

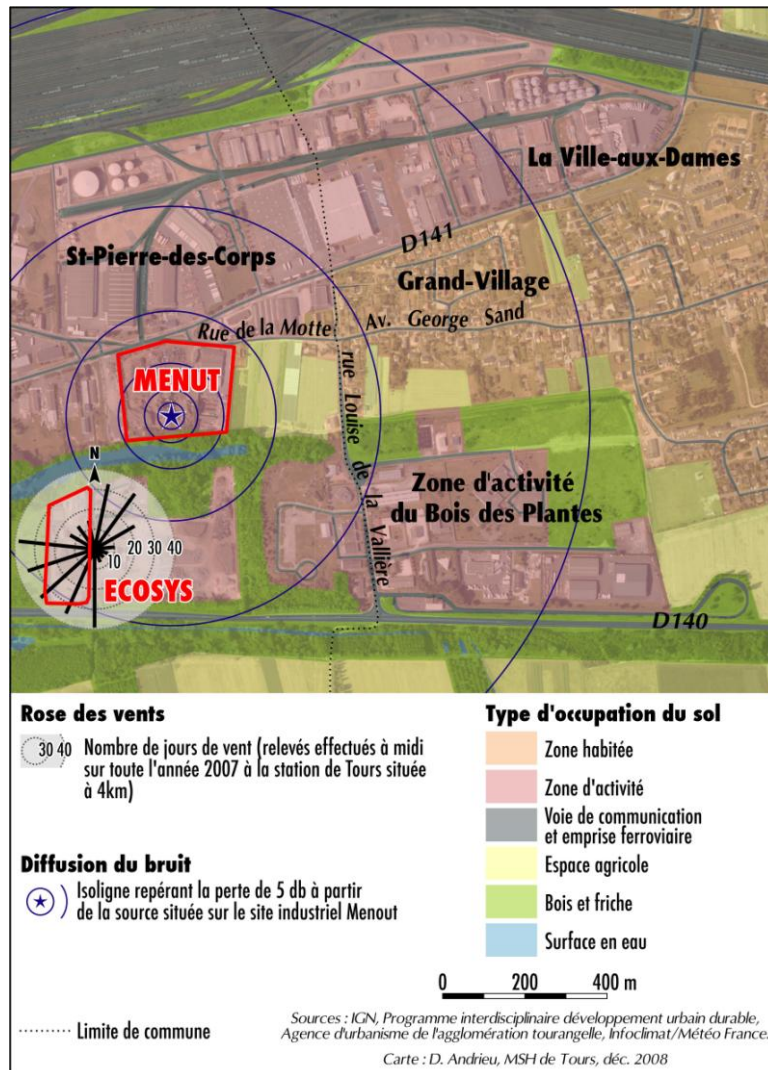
L’opposition des habitants des espaces périurbains à la poursuite de l’urbanisation des campagnes traduit bien un rejet de la ville et de ses maux. En fait de décalage croissant, c’est l’émergence d’une nouvelle conception du rapport à la nature et du cadre de vie qui peut être dégagée. C’est ce que la transaction sociale permet de dégager. Les oppositions des habitants dessinent ce que peut être une ville acceptable loin d’une vision bucolique et idéalisée de la campagne.

3 Analyse des effets produits par le conflit

3.1 La description du conflit et des valeurs mobilisées

La Ville-aux-Dames est une commune qui présente les caractéristiques typiques d’une commune périurbaine proche de la ville centre. En bordure de l’agglomération tourangelle, elle a connu une croissance démographique importante qui s’essouffle aujourd’hui. Sa population est passée de 1915 à 4520 habitants entre 1968 et 2006. La population vieillit, les retraités deviennent la catégorie socioprofessionnelle la plus importante (RGP 2006).

Carte 1 : Proximité des entreprises Menut et Ecosys des habitations du « Grand-village »



Le secteur étudié est le hameau du Grand-village qui a connu un développement démographique important. Ce « hameau » est cerné au nord, à l'ouest et au sud par des infrastructures ferroviaires et des zones d'activités. De par la nature des activités installées, les habitants du Grand-village sont exposés à plusieurs impacts négatifs : les risques technologique (dépôt de carburants) et d'inondation (Loire), les nuisances dues à des entreprises de traitement des déchets (centre de compostage Ecosys et entreprise de recyclage des métaux équipée d'un broyeur Menut). Les habitants se plaignent des odeurs des fermentations et du bruit des explosions résultant de la compression des réservoirs ou d'aérosols présents dans les épaves des voitures. Les explosions dégagent des odeurs acres, des poussières et provoquent une onde de choc (cf. Carte 1). Les activités économiques de la zone induisent une circulation importante de poids lourds qui génèrent eux aussi du bruit et qui encombrant voire obstruent les carrefours. Ils posent donc un problème de sécurité routière. Les paysages agricoles situés au sud du Grand-village participent au cadre de vie des habitants. Les habitants du Grand-village sont assurés de continuer à en jouir car l'urbanisation est gelée sur la commune de la Ville-aux-Dames du fait du plan de prévention des risques d'inondation instauré au début des années 2000.

Le conflit étudié concerne la mobilisation des habitants pour le contrôle de leur espace proche. Ce cas est caractéristique de conflits généralisés mais peu médiatisés. La contestation des habitants n’a donné lieu à aucune action spectaculaire ni judiciaire. Le conflit prend la forme de plaintes répétées adressées à la mairie et à la préfecture. On pourrait dire qu’il s’agit d’une mobilisation « de tous les jours des habitants pour la préservation de leur cadre de vie ». L’ADEVAD se définit d’ailleurs comme une « sentinelle ». La situation est rendue plus complexe par les limites administratives. En effet, les habitants qui subissent les nuisances résident sur la commune de la Ville-aux-Dames alors que les entreprises sont localisées sur la commune voisine de Saint-Pierre-des-Corps.

Les plaintes répétées des habitants auprès de la préfecture vont avoir pour effet la mise en place d’un comité technique. Bien qu’étant une installation classée, c’est aux communes que va incomber la tâche de résoudre le conflit. En effet, l’entreprise Menut respecte les dispositions de l’arrêté préfectoral. Suite à des plaintes répétées, la préfecture va demander en 2007 aux maires de réagir dans le cadre de leur pouvoir de police. Les maires des communes de Saint-Pierre-des-Corps et de la Ville-aux-Dames vont mettre en place un comité technique. Ce comité réunit les élus des deux communes, l’industriel Menut et l’ADEVAD et se réunit deux fois par an. Les négociations menées sous l’égide des municipalités vont porter sur la recherche de solutions concrètes mais elles vont avoir pour effet une modification des relations suite à un réarrangement de valeurs. Ce sont les élus qui vont avoir le rôle de tiers passeur. Nous distinguerons les deux niveaux sur lesquels se déroulent les interactions : la négociation et l’échange social. La négociation est menée par la municipalité de Saint-Pierre-des-Corps et Menut, l’ADEVAD est spectatrice (cf. Figure 1). L’échange social se fait entre Menut et l’ADEVAD. Les élus jouent le rôle de passeur ou de tiers (cf. Figure 2).

3.2 La négociation concrète sur les intérêts entre élus et industriel

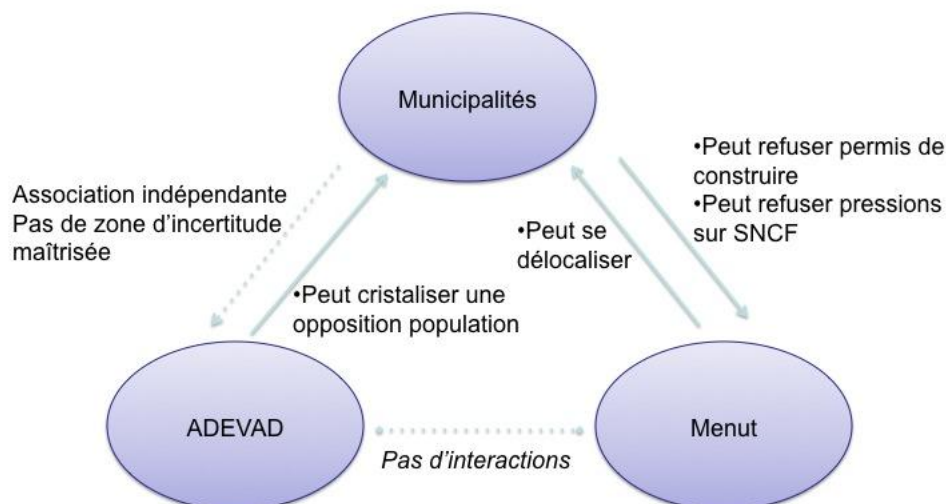


Figure 1 : Zones d'incertitudes maîtrisées par les acteurs

Lorsque la mairie de Saint-Pierre-des-Corps met en place le comité de suivi, elle se heurte dans un premier temps à la méfiance de l'industriel. Elle utilisera donc ses ressources pour amener l'industriel à s'impliquer dans la recherche d'une solution. Menut et les élus de Saint-Pierre-des-Corps ont une position équilibrée dans la négociation. Ils maîtrisent chacun des zones d'incertitudes selon la définition de P. Bernoux (90). Les zones d'incertitudes sont des espaces d'autonomies détenus par des acteurs. Ils reposent sur la possibilité de prendre des décisions imprévisibles vis à vis des tiers qui cherchent à imposer leur décisions propres. Menut dépend des élus de Saint-Pierre-des-Corps en ce qui concerne l'obtention des permis de construire nécessaires à un agrandissement ou une modification des installations. Inversement, les élus de Saint-Pierre-des-Corps ne pourraient s'opposer à une décision de délocalisation de Menut (cf. Figure 1). Ce rapport de force équilibré favorise la recherche d'un échange de bons procédés. Menut a accepté d'agrandir son portail et de s'équiper avec une deuxième bascule ce qui permet de résorber la file d'attente de camions sur la voie publique. En contrepartie, les élus de Saint-Pierre-des-Corps utilisent leurs relais pour demander à la SNCF de maintenir les convois de trains quotidiens et proposent de déclasser un délaissé pour que Menut puisse aménager un parking devant son entrée. L'ADEVAD, quant à elle, a été spectatrice de cet échange de bons procédés. Elle n'avait rien à proposer à l'industriel. Elle n'était pas non plus dans une position de négociation avec les élus municipaux. En effet, très attachée à son indépendance, elle ne demande aucune subvention à la municipalité.

Le comité de suivi a eu un autre effet sur les protagonistes, il a permis une prise de conscience et une meilleure connaissance réciproque entre l'ADEVAD et Menut. On peut considérer qu'un échange de valeurs s'est opéré. La négociation et l'échange de valeurs se déroulent au sein du même comité technique. Ils se déroulent néanmoins sur deux plans différents. La négociation repose sur la défense d'intérêt. L'échange social repose sur la fabrication du sens. Les conditions de l'un et l'autre sont différentes. Pour l'échange social, il est nécessaire qu'il y ait une reconnaissance et un tiers entre les acteurs (Germain, 07). La notion de reconnaissance, d'un acteur par un autre comme le précise A. Bourdin (06) repose sur trois dimensions : les acteurs doivent avoir des rôles et un système de références compréhensibles et être un élément stratégique.

3.3 Échange social entre l'association de défense de la nature et l'industriel

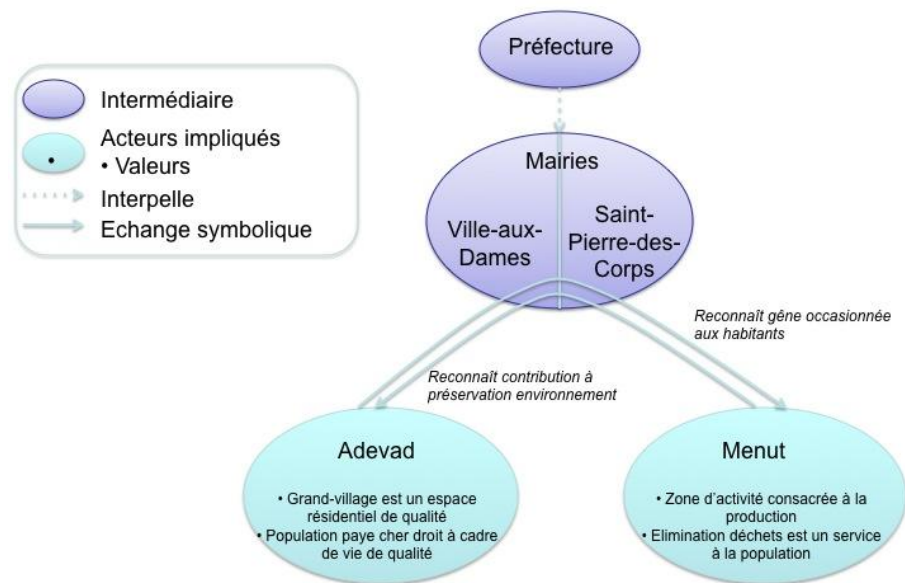


Figure 2 : Transaction sociale entre l'association ADEVAD et l'industriel Menut

L'ADEVAD se présente comme étant le porte parole et le défenseur des intérêts des habitants. Selon l'association, les habitants consentent un coût financier important (impôts, prix immobilier ...) pour leur localisation ce qui légitime leur droit à un cadre de vie de qualité. Pour l'entreprise Menut, le secteur est avant tout à vocation économique et industrielle. Il a été délimité et aménagé pour recevoir des industries et des entreprises. Les entreprises y sont doublement à leur place de part la vocation et l'antériorité de la zone. Chacun considère donc qu'il sa position comme légitime et qu'il reviendrait donc à l'autre de laisser la place. L'ADEVAD verrait d'un bon œil le déménagement des entreprises Menut et Ecosys tandis que les industriels considèrent que les habitants devraient s'éloigner de la zone.

La position sociale et le système de référence de chacun sont clairs. L'association ADEVAD comme son nom l'indique milite pour la défense de la qualité environnementale au nom des habitants de la Ville-aux-Dames. Son statut est déposé à la préfecture. En dénonçant, les atteintes au cadre de vie et l'élimination sauvage de déchets, elle reste bien dans son rôle. L'entreprise Menut a une démarche industrielle. Son activité est claire : elle recycle les métaux. Elle cherche à développer son activité en conformité avec la législation. Elle a une démarche entrepreneuriale, son activité lui permet de dégager un revenu et des moyens pour continuer à se développer. Les municipalités agissent au nom des habitants qui les ont élus. Elles défendent leur droit à un environnement sain. Elles cherchent également à promouvoir le développement de l'activité économique. Ces objectifs font clairement partie des compétences et du rôle des municipalités. Même si l'ADEVAD et Menut voient chacun le rôle qui leur est favorable, ils admettent à contrecœur que la municipalité ne se consacre pas exclusivement à la défense des habitants ou de l'activité économique.

Pour la Ville-aux-Dames et Saint-Pierre-des-Corps, la population est un objet stratégique. Elles fondent leur légitimité sur leur victoire aux élections et doivent donc montrer à leurs habitants qu'elles sont actives dans la résolution des problèmes qui les concernent. Les municipalités peuvent agir au nom de leurs habitants, c'est ce que fait

Saint-Pierre-des-Corps mais la transaction sociale ne peut se faire avec un groupe abstrait. Il n'y a pas d'association qui se soit saisi du problème de Menut sur Saint-Pierre-des-Corps mais c'est le cas de la Ville-aux-Dames qui va inviter l'ADEVAD au comité de suivi. Pour la Ville-aux-Dames, l'ADEVAD est d'autant plus un objet stratégique que les membres de l'association sont dans l'opposition municipale. La reconnaissance de Menut comme objet stratégique pour les municipalités va de soi étant entendu que Menut est un établissement important, pourvoyeur d'emploi et de taxe professionnelle.

Pour l'entreprise Menut, la municipalité de Saint-Pierre-des-Corps et les habitants sont des acteurs stratégiques. Menut a besoin de la municipalité pour consolider la desserte ferroviaire de l'entreprise et pour pouvoir demander les permis de construire pour des agrandissements éventuels. L'entreprise Menut est aussi en prise avec les habitants à travers son activité. Son activité de recyclage concerne essentiellement les apports de métaux des habitants via les déchetteries ou directement. In fine, les habitants sont ses fournisseurs. En se situant près de l'agglomération, l'entreprise se localise au centre de gravité démographique du département. Pour l'entreprise Menut les habitants fournisseurs de métaux présentent donc un intérêt⁴.

La municipalité étant reconnue par les deux parties, elle va pouvoir jouer le rôle de passeur dans la transaction sociale entre Menut et l'ADEVAD.

Le comité se réunit tous les six mois pour juger des progrès accomplis. En acceptant et en collaborant à ces groupes de suivi, les industriels ont de fait admis la nécessité de diminuer le niveau de nuisance. Le travail des municipalités aboutit à objectiver le niveau de nuisance (y compris pour les odeurs). L'objectivation des nuisances permet d'établir des relevés incontestables non pas pour contraindre les industriels mais pour avoir des bases objectives de discussion et d'orientation des mesures à prendre. En ce qui concerne les odeurs, la municipalité de Saint-Pierre-des-Corps a mis en place un groupe de six « nez » chargés de relever et de qualifier les émanations olfactives perçues. Un registre des explosions est aussi mis à jour pour cerner progressivement l'origine des épaves non règlementaires. Les municipalités sont parties prenantes dans ces groupes. Elles n'ont pas qu'un rôle de surveillance mais elles peuvent aussi agir dans le cadre de leurs compétences pour aider l'industriel à s'adapter.

« Si les communes avaient travaillées ensemble, ils auraient fait un no man's land de 100 mètres. On se retrouve avec une zone pavillonnaire qui nous jouxte. Malgré le décret de 77 qui a prévu l'antériorité, avec des maisons au raz de la zone c'est délicat (...). Suite à toutes ces réclamations, on a acheté un second pont à bascule, on a agrandi le portail et augmenté la capacité de réception. Tout ça on n'était pas obligé. On a répondu présent »

Cadre entreprise Menut, 21 avril 09

L'entreprise Menut sous-estimait le nombre de plaintes reçues à son sujet. Les municipalités de Saint-Pierre-des-Corps et de la Ville-aux-Dames ont pu au cours du comité montrer les plaintes et les griefs de la population. Au bout d'un an, Menut a

⁴ La reconnaissance des habitants comme un objet stratégique par les industriels ne va pas de soi comme le montre une entreprise de production d'enrobés qui refuse toute discussion sur la réduction des nuisances olfactives. Cette entreprise située dans la même zone d'activités qu'Ecosys argue qu'elle est à sa place dans la zone réservée à cet effet.

abaissé les tas de ferrailles alors que règlementairement, il n'était pas obligé. Elle s'est dotée d'un second pont à bascule et à agrandi son portail d'entrée. Elle a acquis un broyeur de capacité supérieure et mieux insonorisé. Ces nouveaux équipements permettent à Menut de faire d'une pierre deux coups : ils augmentent la capacité de traitement de l'entreprise tout en réduisant les gênes occasionnées. Pour Menut, ces investissements et la collaboration au sein du groupe technique restent encadrés par l'impératif de conserver la viabilité de l'entreprise.

« Menut, c'est un problème de pollution. Il y a les retombées des explosions et du broyage. On l'a rencontré avec Saint-Pierre et la Ville-aux-Dames. Il nous a rassuré. Ils ont acheté un broyeur qui est super. Il nous a expliqué les explosions dues aux bonbonnes de gaz et les problèmes de circulation. En même temps, c'est une entreprise qui fait du recyclage, ce pourquoi on se bat. »

Membre de l'ADEVAD, 18 avril 2009

Tout en continuant à redouter des pollutions et des atteintes pour la santé, l'ADEVAD perçoit Menut de manière plus positive et est plus compréhensive. Le côtoiement au sein du comité technique a permis un renversement de la perception.

Menut et l'ADEVAD ont en quelque sorte amélioré leurs connaissances réciproques et ce bien qu'elles n'aient pas négocié directement quoi que ce soit. Menut a opéré des arrangements pratiques qui rendent sa présence plus supportable. Elle a résorbé la file d'attente de camions, elle a abaissé les tas de ferraille, amélioré l'insonorisation de sa presse et mis en place une fouille des arrivages pour repérer les bonbonnes. L'ADEVAD met en avant le travail positif que fait Menut en matière de recyclage des déchets.

La transaction sociale porte sur les valeurs symboliques et abstraites mais elle fonctionne comme un véritable échange avec ses dons et contre dons (Rémy, 05). Dans toute transaction, le don opéré par l'une des parties appelle un contre don de l'autre partenaire. C'est le contre don qui permet de rééquilibrer l'échange et évite que celui qui reçoit ne reste avec une dette. Dans le cas présent, l'entreprise Menut a accepté d'entendre les plaintes des habitants. Les investissements n'ont été entrepris qu'à la suite de l'entrée en scène des municipalités. Il n'en demeure pas moins que c'est bien volontairement que Menut les a réalisés puisque elle ne dépassait pas les limites imposées par la réglementation. Dès lors l'ADEVAD en tant que représentante des intérêts des habitants de la Ville-aux-Dames devait donner quelque chose à Menut. Dépourvue de ressources matérielles ou règlementaires c'est sur le plan symbolique que c'est opérée la contre partie. L'ADEVAD a modifié sa perception de l'industriel et lui a reconnu une fonction légitime en ce qui concerne la défense de l'environnement. En recyclant les métaux, Menut est un acteur local, comme l'ADEVAD lui-même, de la préservation de l'environnement.

Conclusion

Dans ce conflit, les industriels mais aussi les élus ont tôt fait de discréditer les plaintes des habitants. Alors même qu'un dispositif de concertation était mis en place, industriels et élus disqualifient les réactions des habitants et les traitent d'égoïstes. Pourtant le syndrome Nimby n'est pas la protection d'un pré carré mais le révélateur d'une carence dans la consultation des habitants (Sénécal, 02). Le conflit a pour effet de permettre la mise en discussion de valeurs développées à des échelles différentes. Les élus

argumentent sur la planification c'est-à-dire sur le changement à moyen terme et à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération alors que les habitants se situent sur la proximité et les effets immédiats. La controverse a pour effet d'ouvrir un débat et d'introduire la question de l'environnement alors que les élus focalisés à une échelle différente se concentrent sur l'économie. L'ouverture d'un débat est une nécessité pour que les protagonistes puissent interagir.

Le débat étant ouvert, la controverse met en tension les valeurs opposées : économie et environnement. Ces valeurs sont opposées voir même exclusives. Pour les agents économiques, la prise en compte de l'environnement peut être vécu comme un frein et un obstacle à la maximisation du profit. Pour les habitants les activités économiques qui poursuivent des intérêts privés et particuliers ne peuvent prendre en charge des intérêts généraux comme l'environnement ou le cadre de vie. Dans le conflit étudié aucun des acteurs n'explicite véritablement les valeurs qu'ils mobilisent mais c'est par le truchement d'une spatialisation qu'elles sont mises en tension. Les valeurs antagonistes créent une tension dynamique c'est à dire une opposition autour de laquelle les positions peuvent changer. Menut défend une vision entrepreneuriale et le droit à pouvoir dégager un revenu à partir d'une activité industrielle. Les habitants défendent le droit à un cadre de vie sain et de qualité. Chacun se considère légitime dans ces revendications. Menut exerce une activité industrielle dans une zone qui a justement une vocation industrielle et bénéficie d'une antériorité. Les habitants estiment avoir payé suffisamment cher leur habitation et sont aussi dans un hameau à vocation résidentielle. Concrètement le problème posé est celui de l'interface entre deux zones à vocations opposées, symboliquement le problème porte sur deux valeurs inconciliables.

La transaction sociale permet de s'accorder sur une solution concrète sans trahir les valeurs respectives des protagonistes. Il ne s'agit pas de marchander un peu moins d'économie contre un peu plus d'environnement. Menut et l'ADEVAD restent fidèles qui à la libre entreprise qui au cadre de vie de qualité. Ni Menut, ni l'ADEVAD ne veulent dévoyer leurs valeurs. Pourtant la transaction sociale modifie les valeurs elles-mêmes (Blanc, 98). L'arrangement concret mis en place par Menut dans le cadre du comité technique en présence des élus et de l'ADEVAD conduit à une évolution des valeurs mobilisées. En reconnaissant l'impact positif de Menut pour le recyclage des métaux et donc pour la préservation de l'environnement, l'ADEVAD ouvre la voie à une conception du cadre de vie qui allie production et environnement. Les activités qui concourent à l'amélioration de l'environnement sont compatibles avec la campagne-cadre de vie. Tout comme l'agriculture biologique et de proximité est la dernière arrivée dans la vision naturaliste de la campagne (Vanier, 03). En acceptant l'agriculture biologique comme agriculture faisant partie des campagnes périurbaines, les habitants réintroduisent la fonction de production dans ce qui était la campagne résidentielle. Ce faisant, c'est la notion même de cadre de vie qui évolue. Le cadre de vie ne se limite pas à une vision résidentielle mais il a aussi une dimension productive. Un cadre de vie de qualité peut aussi inclure des activités économiques qui créent de la richesse et des emplois et qui assurent une prise en charge de la qualité de l'environnement.

Cette vision du cadre de vie permet de dépasser une approche dichotomique du rapport ville/campagne. Le rejet de l'incinérateur par les habitants de l'agglomération de Tours au début des années 2000 est conforme à cette vision d'un cadre de vie sain et productif. Pour les associations opposées à l'incinérateur départemental, le principal grief était

qu'outre les risques pour la santé un tel équipement pouvait générer un « appel » de déchets alors que la solution préconisée était une amélioration du tri sélectif et une réduction des déchets à la source. La mobilisation des habitants a conduit à un abandon de l'incinérateur et à une révision du schéma départemental d'élimination des ordures ménagères. Les associations sont associées à la réflexion (Rocher, 06). Plus que l'installation elle-même, c'est l'approche du traitement des déchets qui était rejeté.

La transaction sociale concerne aussi les valeurs défendues par les industriels. Les élus concourent à une modification de la conception de la production et à une internalisation des attentes des habitants en matière de préservation du cadre de vie. Malgré l'antériorité de la zone industrielle, ce sont les industriels Ecosys et Menut qui se doivent d'adapter leur activité à la présence grandissante des habitants au Grand-village. Ainsi Ecosys a renoncé à incorporer des farines animales aux déchets verts. Cette entreprise évite aussi de retourner les andains le vendredi après-midi. Menut a affecté un ouvrier à la fouille des livraisons et a réaménagé son entrée. Par les comités de suivi, les élus souhaitent surtout que les industriels internalisent les contraintes liées à la proximité des habitants. Autrement dit, ils cherchent à établir un autocontrôle du niveau de nuisance par l'industriel lui-même.

« Compromis, la transaction sociale est pacificatrice et régulatrice de rapport sociaux confrontés à une redistribution, à l'édification de projets. Mais aussi parce que compromis, elle ne résout pas définitivement (...) le différent qu'elle propose de faire disparaître. La transaction laisse des points non résolus mais elle crée un terrain nouveau qui permet d'avancer et de reprendre ce qui reste résolu pour un nouveau travail. (...) La transaction concourt à l'aménagement de la cité car elle permet d'aller de l'avant » (Coornaert, 92, p 150).

Bibliographie

Baccaïni B., Sémécurbe F., 2009. La croissance périurbaine depuis 45 ans. Extension et densification, *INSEE Première*, n°1240, 4 p.

Bernoux P., 1990. La sociologie des organisations, Seuil, Paris, 382 p.

Blanc M., 1998, La transaction, un processus de production et d'apprentissage du "vivre ensemble", dans Freynet M. F., Blanc M., Pineau G. (dir.), *La transaction aux frontières du social. Formation, travail social, développement local*, Lyon, Chronique sociale, p. 219-238.

Blanc M., 2009. La transaction sociale : genèse et fécondité heuristique, *Pensée plurielle*, n°20, p. 25-36.

Bourdin A., Lefevre M. P., Melé P., 2006, L'élaboration des règles du jeu urbain, dans Bourdin A., Lefevre M. P., Melé P. (dir.), *Les règles du jeu urbain. Entre droit et confiance*, Paris, Descartes et Cie, p. 21-52.

Coornaert M., 1992, Transaction sociale, règle et régulation une voie pour la construction de la cité, dans Blanc, M. (dir.), *Pour une sociologie de la transaction sociale*, Paris, L'Harmattan, p. 136-150.

Di Méo G., 2003, Aux portes de Pau, le SIVU du piémont Béarnais : identités rurales et réalités urbaines, dans Arlaud S., Yves J., Royaux D. (dir.), *Rural-urbain : nouveaux liens, nouvelles frontières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 157-172.

Dorso F., 2009. La transaction sociale, paradigme et outil : proposition d'un schéma synthétique et opératoire. Applications à une étude sur des conflits d'usages et d'appropriation territoriale à Istanbul, *Pensée plurielle*, n°20, p. 107-120.

Germain A., 2007, Le paradigme de la transaction sociale : quelques outils pour l'analyse des conflits. Tours, 6 p.

Jeanneaux P., 2006. Économie de la décision publique et conflits d'usages pour un cadre de vie dans les espaces ruraux périurbains, *Développement durable et territoires*, Dossier 7 : proximités et environnement.

Mora O., 2008. Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030, Éditions Quae, Paris, 111 p.

Morel Brochet A., 2007. A la recherche des spécificités du mode d'habiter périurbain dans les représentations et les sensibilités habitantes, *Norois*, n°205, p. 25-35.

Mormont M., 1992, Pour une typologie des transactions sociales, dans Blanc M. (dir.), *Pour une sociologie de la transaction sociale*, Paris, L'Harmattan, p. 112-135.

Rémy J., 2005. Négociations et transaction sociale, *Négociations*, n°3, p. 81-95.

Colloque « débordements industriels dans la cité et leurs conflits (18-20^e siècle) – Sens et pertinence d'une histoire interdisciplinaire », Paris, 23 et 24 juin 2011

Rocher L., 2006, Gouverner les déchets ménagers et participation publique, Université François Rabelais, Tours, 442 p.

Sénécal G., 2002. Controverses et environnement et développement urbain durable, la formation d'un nouvel espace public, *Vertigo*, vol. 3, n°2, 6 p.

Vanier M., 2003. Le périurbain à l'heure du crapaud buffle : tiers espace de la nature, nature du tiers espace, *Revue de Géographie Alpine*, n°4, p. 79-89.

Vanier M., 2008. Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité, Economica, Anthropos, Paris, 160 p.